

Le tribunal anglophone bruxellois verra-t-il le jour cette année ?

■ La situation politique belge lui est défavorable. Mais le Brexit pourrait le servir.

À l'approche d'un Brexit qui pourrait s'avérer très dur, où en est le projet de création du tribunal de commerce international et anglophone (la Brussels International Business Court) à Bruxelles? Verra-t-il le jour avant les élections du 26 mai? Pas sûr car le fait que le gouvernement soit en affaires courantes pourrait poser problème.

Fin avril 2018, le Conseil des ministres avait approuvé, en deuxième lecture, le projet de création de cette juridiction censée traiter les litiges commerciaux internationaux entre entreprises.

À l'époque, la majorité était rassemblée derrière ce projet. Pour le Premier ministre Charles Michel (MR) et le ministre de la Justice Koen Geens (CD&V), la mise sur pied de la BIBC devait améliorer l'attractivité de Bruxelles à l'égard des entrepreneurs et des investisseurs. Parmi les grands défenseurs d'une telle juridiction figuraient aussi la FEB, pour qui la BIBC devait constituer "un excellent outil pour les entrepri-

ses" et Avocats.be dont le président, M^e Jean-Pierre Buyle, estimait que la création d'un tribunal de ce type serait "une aubaine pour les cabinets d'avocats installés en Belgique".

Bien des choses se sont passées depuis lors. La N-VA a quitté le gouvernement, celui-ci est désormais en affaires courantes, alors que le projet de loi est actuellement devant le Conseil d'État, après que le procureur général près la Cour de cassation eut émis, lors de la rentrée judiciaire, une série de critiques d'ordre technique.

Tout va dépendre de la N-VA

L'avis du Conseil d'État – qui a beaucoup tardé à le rendre car la haute juridiction administrative croule littéralement sous les demandes – devrait être disponible dans les prochains jours et, en théorie, le projet pourrait être soumis au vote du Parlement dans la foulée.

Mais qui le votera ? Trouvera-t-on une majorité pour l'adopter ? Le texte a des adversaires non seulement chez les magistrats (notamment ceux de la cour d'appel de Bruxelles) ou du côté du Conseil supérieur de la justice mais aussi au sein de plusieurs partis politiques, comme le PS, Écolo ou Défi.

Selon M^e Buyle, "tout dépendra de l'attitude de la N-VA". Le parti de Bart De Wever avait accueilli très favorablement le projet et logiquement, rien ne devrait l'empêcher de l'approuver. Sauf

que depuis que la N-VA s'est retirée du gouvernement, il n'est plus sûr du tout qu'elle continue à défendre les objectifs qu'elle poursuivait hier.

Une occasion à saisir

"Ce serait dommage de ne pas voir la BIBC s'installer cette année, relève M^e Buyle. On pourrait s'attendre à ce qu'une vingtaine de dossiers soient traités annuellement par la Cour. Cela donnerait du travail aux avocats belges mais attirerait aussi l'attention sur la place de Bruxelles comme centre de l'arbitrage international. Avec le Brexit, Londres va perdre de son aura et le contentieux entre les entreprises risque d'augmenter sérieusement. Il serait dommage que Paris, Dublin ou Amsterdam, qui ont pris des initiatives au niveau judiciaire, soient les seuls à en profiter. Et ce, d'autant plus que nous avons, en Belgique, d'excellents magistrats et juristes dans le domaine du droit commercial."

J.-C.M.

Verra-t-il
le jour avant
les élections
du 26 mai ?
Pas sûr.